



# FICHE PRATIQUE

## ORGANISER UN SPECTACLE-UNE EXPOSITION: INFORMATION REGLEMENTAIRE

MARS 2008

### CONTACTS :

#### AFFAIRES CULTURELLES

T: 05 59 41 57 50

F: 05 59 43 78 81

#### BIARRITZ TOURISME

T: 05 59 22 37 10

F: 05 59 22 41 99



Le Colisée



Le Colisée . Galerie exposition



Le Colisée . Théâtre

### QUELLES DÉMARCHES EFFECTUER POUR ORGANISER UN SPECTACLE—UNE EXPOSITION SUR BIARRITZ

#### AVANT LA MANIFESTATION

##### Prenez contact suffisamment à l'avance avec les services gestionnaires des salles

Afin de connaître la disponibilité des salles à la date prévue de votre manifestation, mettez-vous en relation avec :

- Le Service des Affaires Culturelles de la ville de Biarritz pour réserver la salle LE COLISÉE

- Biarritz Tourisme pour réserver le CASINO MUNICIPAL, LE BELLEVUE, LA GARE DU MIDI

*Voir fiche technique*

##### Pensez à souscrire une assurance

Il est important de souscrire une assurance « responsabilité civile organisateur (RCO) » qui couvre les dégâts occasionnés aux lieux, aux biens confiés et les dommages aux personnes. Cette assurance doit inclure la période de montage et de démontage.

Si le budget engagé est important, il est utile de prendre une assurance annulation.

##### Droits d'auteur

N'oubliez pas de demander l'autorisation d'utiliser les créations (dessins, photos, textes, musiques, logiciels...) à l'organisme gérant les droits de l'auteur concerné auprès de la SACED (Société des auteurs et compositeurs dramatiques) et de la SACEM.

Déclarer votre manifestation quinze jours avant sa date auprès de la Sacem que la musique n'ait qu'un rôle accessoire ou qu'elle soit essentielle à la réussite de votre manifestation.

Vous devez obtenir de la SACEM une autorisation et payer une redevance qui diffère selon les conditions d'organisation.

Retrouver tout le détail des démarches à effectuer et la déclaration simplifiée sur le site

Internet : [www.sacem.fr](http://www.sacem.fr) — [www.sacd.fr](http://www.sacd.fr)

##### Billetterie

Les billets doivent comporter 3 volets précisant la date, l'heure et le titre de la représentation, son prix, et la numérotation suivie du billet ou des carnets.

Une déclaration est envoyée par l'imprimeur aux services fiscaux.

### SOURCE :

#### Site internet :

<http://www.guidon.asso.fr/>



Le Bellevue



La Gare du Midi



Gare du Midi . Salle Atalaya

# [ FICHE PRATIQUE ]

## TECHNIQUE

Page 2

### QUELLES DÉMARCHES EFFECTUER POUR ORGANISER UN SPECTACLE—UNE EXPOSITION ?

#### L'emploi des artistes et techniciens

Pour les associations qui organisent occasionnellement des manifestations, le Guichet unique du spectacle occasionnel (GUSO) est obligatoire depuis le 1er janvier 2004.

Il permet aux organisateurs occasionnels de spectacles vivants d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'embauche d'artistes et de techniciens du spectacle vivant. Un formulaire unique et valant contrat de travail, le « carnet guichet unique », permet de régler en une seule fois et à un seul interlocuteur toutes les cotisations sociales (Urssaf, Congés spectacles, Audiens, Assedic, Afdas, médecine du travail).

L'adhésion est gratuite et assure une sécurité totale dans les déclarations et les paiements. Une assistance téléphonique (n° Azur : 0810 863 342) permet de connaître directement le montant à verser et les démarches à effectuer ainsi que tout renseignement complémentaire. Les formulaires sont remis directement par l'artiste ou le technicien ou adressés pré-renseignés à l'employeur sous 48 heures.

#### APRÈS LA MANIFESTATION

##### Droits d'auteurs

Remettre à la SACEM un état des recettes et dépenses ainsi que le programme des œuvres interprétées.

##### Charges sociales

Faire parvenir les bordereaux avec les paiements aux différents organismes.

#### CONTACTS

##### URSSAF Anglet :

Patrick BISAUTA  
[pbisauta@urssaf.fr](mailto:pbisauta@urssaf.fr)  
Tél : 05 59 58 02 73  
<http://www.urssaf.fr>

##### ANPE Biarritz :

Catherine PICAND  
[catherine.picand@anpe.fr](mailto:catherine.picand@anpe.fr)  
Tél : 05 59 22 40 02  
<http://anpe.fr>

<http://www.guso.com.fr>

n° Azur : 0810 863 342